



**AFRICA CENTER
FOR STRATEGIC STUDIES**

**Séminaire sur la lutte contre la
criminalité transnationale
organisée**

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Niamey, Niger

**Du 13 au 17
janvier 2020**



CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

SÉMINAIRE SUR LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

Niamey, Niger
Du 13 au 17 janvier 2020

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Table des matières

À propos du Centre d'études stratégiques de l'Afrique.....	5
Introduction.....	6
Carte de l'Afrique.....	9
Séance 1 : L'économie politique de la criminalité transnationale organisée : facteurs, tendances, conséquences.....	10
Séance 2 : Passerelles vers la criminalité transnationale organisée par la facilitation des crimes	13
Séance 3 : Traite des êtres humains.....	16
Séance 4 : Braconnage et vol des ressources naturelles.....	18
Séance 5 : Trafic de stupéfiants et contrebande de marchandises.....	21
Séance 6 : Approches d'intervention fondées sur les citoyens et les communautés.....	23
Séance 7 : Établir un lien entre les réalités locales de la criminalité transnationale organisée et la stratégie de sécurité nationale Liens des perspectives et réponses locales avec la stratégie de sécurité nationale.....	26
Séance 8 : Exploitation des capacités de l'armée, de la police et de la justice à l'intérieur des frontières.....	29
Séance 9 : Coordination des réponses entre les pays.....	31

À PROPOS DU CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

Depuis sa création en 1999, le Centre d'études stratégiques de l'Afrique a servi comme un centre de recherche, de programmes universitaires et d'échanges d'idées visant à améliorer la sécurité des citoyens en renforçant l'efficacité et la responsabilité des institutions africaines, en soutien à la politique des États-Unis à l'égard de l'Afrique.

VISION

Sécurité pour tous les Africains avec l'appui d'institutions efficaces responsables devant les citoyens.

Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique s'est donné pour mission de concrétiser la vision d'une Afrique sans violence armée organisée, garantie par des institutions africaines déterminées à protéger les citoyens du continent. Cet objectif souligne l'engagement du Centre à contribuer à obtenir des résultats tangibles en collaborant avec ses partenaires africains, qu'il s'agisse des militaires et des civils, ou des institutions publiques et privées au niveau national et régional. Tous ont un rôle important à jouer en vue d'atténuer les facteurs de conflit complexes sur le continent. La responsabilité vis-à-vis des citoyens constitue un élément important de notre vision, car elle conforte la notion que, pour être efficaces, les institutions de sécurité doivent non seulement être « fortes », mais aussi être attentives aux droits des citoyens et les protéger.

MISSION

Faire progresser la sécurité en Afrique en améliorant la compréhension, en offrant une plateforme de confiance pour promouvoir le dialogue, en créant des partenariats durables et en catalysant les solutions stratégiques.

La mission du Centre d'études stratégiques de l'Afrique s'articule autour de la génération et de la diffusion des connaissances grâce à la recherche, aux programmes universitaires, aux communications stratégiques et aux chapitres communautaires. À l'aide des expériences pratiques et des enseignements tirés des interventions de sécurité sur le continent, le Centre dégage des perspectives et des analyses pertinentes qui peuvent renseigner les praticiens et les décideurs politiques sur les problèmes de sécurité les plus pressants. Reconnaissant que la résolution de problèmes sérieux ne puisse se produire que par des échanges sincères et réfléchis, le Centre met à la disposition de ses différents partenaires des plateformes virtuelles ou de communication en direct qui leurs permettent d'échanger des points de vue sur les priorités et les bonnes pratiques. Ces échanges engendrent des relations qui, à leur tour, sont maintenues au fil du temps par le biais des chapitres communautaires, des communautés d'intérêt et des programmes de suivi du Centre, ainsi qu'un dialogue permanent entre les participants et le personnel. Ce dialogue, imprégné d'expériences et d'analyses de la vie réelle, permet un apprentissage continu et agit comme catalyseur d'actions concrètes.

MANDAT

Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique est un organisme du Département de la Défense des États-Unis, créé et financé par le Congrès, pour l'étude des problèmes de sécurité se rapportant à l'Afrique et qui sert de forum de recherche bilatérale et multilatérale, de communications, d'échange d'idées et de formations, ouvert aux civils comme aux militaires. (10 U.S.C 342)

Présentation

La criminalité transnationale organisée constitue une menace croissante en Afrique au fur et à mesure que la technologie et l'augmentation des échanges commerciaux lient le continent de plus en plus étroitement aux opportunités licites et illicites existant sur les marchés mondiaux.

L'instabilité politique et la faiblesse du contrôle de l'État, ou de sa légitimité dans certains pays, amplifient les conditions structurelles qui facilitent la criminalité transnationale organisée, que ce soit via la traite des êtres humains, le trafic des stupéfiants, la contrebande des marchandises ou le vol et le braconnage des ressources naturelles. Ces formes multiples de criminalité transnationale organisée sont mises en œuvre par un réseau complexe d'acteurs formels et informels, qui possèdent des liens à différents degrés et disposent d'une certaine cohésion au niveau de leurs organisations. Cherchant à échapper à la détection, aux arrestations ou aux sanctions, ils s'adaptent aux réponses en perpétuelle évolution de l'État en matière de politiques, de lois et changent d'activité criminelle pour atteindre leurs objectifs.

Ces nouveaux développements incitent l'armée, la police, la justice et les communautés d'un pays à faire preuve de souplesse dans leurs réponses et à adopter des approches coordonnées pour lutter contre les différentes menaces aux niveaux régional et continental. Bien que l'Union africaine (UA), les Communautés économiques régionales (CER) et les gouvernements nationaux aient accompli des progrès, il reste des défis considérables à relever. Au sein des pays, il est indispensable que l'armée, la police, le renseignement et la justice coordonnent leurs actions régulièrement et tirent réciproquement parti des différentes réponses adoptées. Les approches fondées sur l'engagement des citoyens et des communautés pour s'attaquer aux causes de la criminalité transnationale organisée sont également dignes d'intérêt ; par ailleurs, il existe des opportunités intéressantes concernant l'intégration des préoccupations et perspectives locales sur la criminalité transnationale organisée dans la stratégie de sécurité nationale. Les mécanismes de collaboration aux niveaux continental, régional et transfrontalier posent des défis politiques, opérationnels et institutionnels tout en offrant des opportunités dans ces mêmes domaines. Enfin, dans les États fragiles comme dans les États forts, les volontés et les capacités en termes de réponse varient, surtout lorsqu'il s'agit de trouver un équilibre adéquat entre sécurité, développement et respect des droits de l'homme. Par l'échange entre collègues et le partage d'expérience, les acteurs africains des secteurs de la sécurité et de la justice participant à ce séminaire du CESA auront l'occasion d'examiner différentes solutions pour remédier aux problèmes que la criminalité transnationale organisée leur pose dans leurs fonctions quotidiennes et sur le type de réponse qu'il convient de mettre en œuvre.

Objectifs du programme

Ce séminaire d'une semaine sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée est conçu pour favoriser l'engagement des participants et les inciter à échanger sur les outils, techniques et approches qu'ils jugent efficaces pour combattre la criminalité transnationale organisée dans leurs pays, la région et sur le continent. À cette fin, voici les quatre objectifs spécifiques du programme :

1. Identifier les facteurs généraux de la criminalité transnationale organisée et ses conséquences, ainsi que les problèmes qu'elle pose en matière de sécurité et de justice à ceux qui essaient d'y répondre.
2. Comparer les défis auxquels l'armée, la police et la justice sont confrontées dans leur lutte contre certains aspects de la criminalité organisée (à savoir, la traite des êtres humains, le

braconnage et le vol des ressources naturelles, le trafic des stupéfiants et la contrebande des marchandises).

3. Comprendre l'importance de la personnalisation de la réponse de l'État face à la criminalité transnationale organisée sur le plan local et national. Il est important que l'État ait à sa disposition un mélange d'approches basées sur la force militaire, le développement et les droits de l'homme en fonction du contexte.
4. Analyser les réponses possibles à la criminalité transnationale organisée en identifiant les synergies nécessaires entre la sécurité intérieure et les acteurs judiciaires pour favoriser la collaboration et harmoniser par différents moyens les initiatives régionales et continentales avec les efforts intérieurs.

Approche scientifique

Reconnaissant la diversité des défis et opportunités qui existent dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, cet atelier cherchera à dégager les enseignements et les meilleures pratiques par l'intermédiaire de :

- a) Séances plénières qui permettent de renforcer les échanges mutuels en mettant l'accent sur les facteurs, les tendances et les conséquences des différentes formes de criminalité transnationale organisée (y compris, la traite des êtres humaines, le braconnage et le vol des ressources naturelles, le trafic des stupéfiants et la contrebande des marchandises) ;
- b) Discussions en petits groupes qui permettent de renforcer les objectifs d'apprentissage, tout en aidant les participants à échanger les enseignements tirés et à développer de nouvelles idées plus en profondeur ;
- c) Exercices de simulation et séances de débriefing qui donnent aux participants l'occasion d'appliquer les concepts et techniques évoqués au cours du séminaire. Il leur sera également demandé de concevoir une réponse applicable aux problèmes de criminalité transnationale organisée d'un pays fictif.

L'atelier se déroulera en anglais, en français et en portugais, dans le cadre d'une politique stricte de non-attribution.

Le programme détaillé

Le programme détaillé donne un aperçu des objectifs d'apprentissage et des principales questions ayant trait à la lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le contexte de différents pays africains et au niveau régional. Au cours des premières séances, il est procédé à une étude d'économie politique et de criminalité en générale qui devraient permettre de mieux comprendre le contexte de la criminalité transnationale organisée. Lors des séances suivantes, il est procédé à un examen plus en profondeur des mécanismes et des conséquences des différentes formes de la criminalité transnationale organisée (traite des êtres humaines, braconnage et vol des ressources naturelles, trafic des stupéfiants et contrebande des marchandises). Les dernières séances seront consacrées aux réponses de l'État à la criminalité transnationale organisée, en commençant par le citoyen et la communauté jusqu'aux niveaux national, régional et international.

Chaque séance incluse dans le programme comprend une brève introduction et une liste des questions à aborder au cours de la discussion. Nous avons ajouté une bibliographie sous forme d'articles sélectionnés, dont l'objectif principal est d'examiner la question dans le cadre de la science, des preuves et des politiques existantes. Le programme traite ces questions de manière

plus détaillée et plus approfondie qu'il ne sera possible de le faire pendant le temps imparti au cours du séminaire. Il serait souhaitable que les participants lisent certains ou l'ensemble des articles recommandés dans le présent programme. En procédant ainsi, le participant pourra situer les observations de l'orateur dans leur contexte. Toutefois, nous espérons également que vous vous servirez de ces documents comme ressources après la fin du programme et que vous les consulterez lorsque vous aurez besoin d'informations spécifiques. Nous vous encourageons à nous poser des questions et à nous faire part de vos suggestions à propos des lectures recommandées et du cours en général. La qualité de nos programmes et cours s'est beaucoup améliorée en raison de la volonté enthousiaste des anciens participants à ne pas hésiter à faire des critiques et suggestions constructives. Nous sommes tout à fait disposés à discuter de sujets particuliers avec vous.

En outre, comme le programme en fait état, la recherche sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée en Afrique est un domaine relativement récent. Par conséquent, les participants au séminaire représentent la meilleure source de connaissances et d'expertise qui font défaut à la recherche. En effet, bon nombre d'entre eux sont des professionnels qui ont passé leurs carrières à résoudre les problèmes qu'elle pose. Nous vous encourageons à partager vos expériences pendant les séances de manière à tirer le meilleur parti possible de l'enseignement fourni pendant la semaine.

Les documents et les contenus extérieurs inclus dans ce programme détaillé ne reflètent pas les vues ou la position officielle du Département de la défense ou du gouvernement des États-Unis. Ce programme détaillé est un document d'information qui vise à sensibiliser les participants à une diversité de vues et de perspectives pour les aider à profiter au maximum de ce programme.

Préparation pour le séminaire

Avant le séminaire, nous vous encourageons à :

1. Lire le présent programme détaillé.
2. Lire certaines des lectures recommandées ou toutes.
3. Prendre le temps de réfléchir et de répondre aux questions à débattre.
4. Considérer quelles sont les expériences acquises au cours de votre carrière qui peuvent être partagées lors des groupes de discussion.
5. Être prêt à participer activement aux groupes de discussion et à apprendre des participants d'autres pays.

Carte de l'Afrique



Map No. 4045 Rev. 7 UNITED NATIONS
November 2011

Department of Field Support
Cartographic Section

Séance 1 : L'économie politique de la criminalité transnationale organisée : facteurs, tendances et conséquences

Format : présentations plénières et séance de questions-réponses avec animateur

Objectifs :

- Se familiariser avec les cadres d'économie politique pour comprendre les facteurs, tendances et conséquences de la criminalité transnationale organisée en Afrique.
- Identifier les rôles et la gamme de marchés licites et illicites impliqués dans les réseaux criminels transnationaux organisés.
- Évaluer la manière dont les expériences des pays africains en matière de criminalité transnationale organisée ont évolué à la lumière des récents développements ayant affecté l'économie mondiale, notamment le rôle joué par les mégatendances dans l'augmentation ou la réduction des modes de criminalité transnationale organisée.

Contexte

La criminalité transnationale organisée en Afrique est devenue un sujet de plus en plus d'actualité dans les discussions sur la sécurité nationale et la politique étrangère. Pendant la guerre froide, les pays africains ont connu un afflux d'armes légères et de petit calibre qui ont contribué à l'augmentation des trafics, du braconnage et de la contrebande. Pendant les années 1990, on a assisté à une « augmentation du commerce par conteneurs, à la hausse de l'utilisation du téléphone mobile et à la facilité d'accès à Internet », des facteurs qui ont permis plus tard de renforcer les liens entre les réseaux criminels mondiaux et les groupes criminels locaux.¹ Au cours des années 2000, les changements d'itinéraires et l'augmentation du volume du commerce mondial de la drogue ont donné de l'importance aux ports d'Afrique de l'Ouest et de l'Est en tant que points de transbordement. Enfin, l'instabilité politique, - parallèlement à la dynamique du développement économique dans des états fragiles et stables -, ont favorisé le passage des clandestins et la traite des personnes.

Il existe de nombreuses formes de criminalité transnationale organisée perpétrées en Afrique, qui vont de la traite des êtres humains au trafic des stupéfiants, en passant par le trafic des espèces sauvages, le vol et le braconnage des ressources naturelles, la piraterie et la contrebande des marchandises autorisées et de contrefaçon. Cependant, les responsables politiques donnent une définition au sens large de la criminalité transnationale organisée, d'une manière qui transcende les schémas connus. Comme il n'existe pas de définition convenue de la criminalité organisée, utilisons une plus général qui la définit « en tant qu'un certain nombre d'activités illégales, effectuées souvent dans une économie illicite par des groupes ou réseaux organisés de personnes au cours d'une période donnée et pour un profit », souvent avec le concours de la violence et/ou de la corruption.² La criminalité organisée devient transnationale lorsque les activités en réseau traversent les frontières politiques officielles. Les activités en réseau varient considérablement en termes d'envergure et de degré de mondialisation. Comme la recherche sur la vie politique en Afrique le montre, il apparaît que certaines personnes qui pratiquent la criminalité transnationale organisées ne pensent pas nécessairement que leurs activités sont illégitimes, même si elles sont officiellement définies comme telles. Certaines personnes, lorsqu'on leur pose la question, estiment que leur travail n'est pas plus criminel que celui de certains responsables politiques de leurs pays qui violent les lois lorsqu'ils trafiquent, braconnent ou font de la contrebande.³

Les cadres d'économie politique sont des outils utiles pour comprendre les facteurs, les tendances et les conséquences de la criminalité transnationale organisée en Afrique. L'économie politique est « l'étude de décisions rationnelles dans le contexte d'institutions politiques et économiques », qui ont un rôle incitatif sur la décision d'une personne à se comporter d'une certaine manière.⁴ Par conséquent, les cadres d'économie politique sont basés sur l'idée que les facteurs politiques et économiques ont un rôle incitatif sur les décisions de personnes et groupes qui peuvent, au total, encourager ou décourager des activités comme la traite des personnes, le braconnage ou la contrebande de marchandises. L'utilisation d'une approche basée sur l'économie politique peut permettre d'identifier les sources d'incitation de diverses personnes à autoriser des activités de criminalité organisée ou à s'y engager, à évaluer avec précision les moyens qu'ils doivent utiliser pour interagir avec d'autres, et de réfléchir aux répercussions qu'une telle forme de criminalité a sur l'individu, la communauté et la nation. Par exemple, les moyens de subsistance locaux sont un facteur d'économie politique auquel il est important de prêter attention. Par exemple, en tâchant de comprendre comment les populations locales subsistent économiquement dans les zones de criminalité transnationale organisée élevée peut nous aider à leur trouver d'autres moyens économiques de survivre et quelle est leur rentabilité. Une approche basée sur l'économie politique peut également permettre d'évaluer les lois et la gouvernance. Les cadres juridiques et les mesures d'application des lois permettent de déterminer les efforts nécessaires, les risques potentiels et les récompenses à attendre en s'engageant dans la criminalité transnationale organisée.

Parce qu'ils impliquent une analyse des mesures incitant une personne à soutenir ou combattre des activités illicites, les cadres d'économie politique sont également utiles pour combattre ou résister à la criminalité transnationale organisée. Un modèle important pour l'Afrique se concentre sur les tâches communes de trois types différents d'acteurs : certains « responsables importants de l'État », des « personnalités locales » et des « criminels professionnels ».⁵ Pour chaque acteur, il est possible d'analyser qui détient le pouvoir de taxer et de contrôler les flux de trafic, de braconnage ou de contrebande et quel acteur dépend des autres pour tirer profit de tels crimes. Il est indispensable de connaître le niveau d'implication de chaque acteur. S'agit-il d'une participation directe ou d'une facilitation indirecte, ou d'une participation par le biais d'activités sur des marchés licites ou illicites et en ayant recours à des moyens violents ou pacifiques. Ces facteurs varient aussi en fonction de la structure de certains marchés illicites, qui peuvent présenter des différences en termes de sources d'offre et de demande sur le plan national ou international.⁶

Questions à débattre :

- Quelles formes la criminalité transnationale organisée existent dans votre pays ? Dans quelle mesure ces formes correspondent-elles ou divergent-elles de la définition de la criminalité transnationale organisée proposée pour ce séminaire ?
- Comment les cadres d'économie politique permettant de diagnostiquer les facteurs et les tendances de la criminalité transnationale organisée s'appliquent-ils à la dynamique de la criminalité transnationale organisée que vous observez dans votre pays ? Quels aspects sont moins pertinents dans des approches d'économie politique ?
- Quels types de groupes et de réseaux criminels opérant dans votre pays sont engagés dans des activités de traite d'êtres humains, de trafic de stupéfiants et de la contrebande de marchandises ? Quels types d'acteurs non-criminels et de marchés licites se recoupent avec ces activités ?

Lectures recommandées :

1. Mark Shaw, « Africa's Changing Place in the Global Criminal Economy / L'évolution de la place de l'Afrique dans l'économie criminelle mondiale », ENACT Continental Report 1, septembre 2017
 - a. Anglais : <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2017-09-26-enact-continental-report1.pdf>
 - b. Français : <https://enactafrica.org/research/continental-reports/levolution-de-la-place-de-lafrique-dans-leconomie-criminelle-mondiale>

2. Global Initiative Against Transnational Organized Crime, « Organized Crime Index Africa 2019 », https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/09/enact_report.pdf

Lecture supplémentaire :

Mark Shaw et Stephen Ellis, “Does Organized Crime Exist in Africa?” *African Affairs* 114 (2015), 505-528, <https://openaccess.leidenuniv.nl/handle/1887/360>

Séance 2 : Crimes favorisant la criminalité transnationale organisée

Format : présentations plénières et séance de questions-réponses avec animateur

Objectifs :

- Comprendre comment les principaux crimes passerelles (blanchiment de l'argent/criminalité financière, corruption gouvernementale de haut niveau, cybercriminalité) favorisent la traite des êtres humains, le vol/le braconnage des ressources naturelles, le trafic des stupéfiants et la contrebande des marchandises
- Considérer les avantages et les inconvénients de traiter les crimes passerelles en tant que moyens de lutte contre la criminalité transnationale organisée
- Analyser l'architecture du lien entre la criminalité et le terrorisme en Afrique, en établissant des distinctions entre les motifs, les comportements et les techniques des dirigeants et membres des groupes criminels et des dirigeants et membres des groupes terroristes

Contexte

La criminalité transnationale organisée est souvent facilitée par des crimes « passerelles » ou « habilitants » comme le blanchiment de l'argent, la cybercriminalité et la complicité de certains responsables gouvernementaux de haut niveau. Le **blanchiment de l'argent et la criminalité financière** favorisent la circulation des bénéfices que les groupes et les réseaux ont réalisé grâce à la criminalité transnationale organisée.⁷ Le blanchiment de l'argent essaie de donner l'apparence que l'argent acquis illégalement, ou les flux illicites, proviennent de sources légales et licites. En agissant ainsi, les auteurs de délits criminels transnationaux conservent l'accès aux vastes profits réalisés grâce à leurs activités. En outre, les infractions financières en Afrique sont bien plus favorisées par la **cybercriminalité** provenant du continent et d'ailleurs. Enfin, le Groupe de haut niveau de l'UA sur les flux financiers illicites note que la **corruption** chez certains responsables africains de haut niveau est un facteur de la criminalité transnationale organisée.⁸ Souvent, lorsque c'est le cas, les responsables gouvernementaux de haut niveau agissent à titre personnel afin de permettre à d'autres la pratique d'activités illicites,⁹ ce qui favorise une économie politique parallèle qui sape la légitimité de l'état et le développement économique.¹⁰

En cherchant à décourager les crimes « passerelles », il devient possible « d'empêcher les éléments criminels de prospérer ou de s'incruster davantage ». ¹¹ Par conséquent, l'arrêt des crimes passerelles devient un élément utile qui s'inscrit dans le cadre d'efforts plus vastes pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Toutefois, la lutte contre la traite des êtres humains, le trafic des stupéfiants et des espèces sauvages par des initiatives de lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption nécessitera une meilleure collaboration interorganismes avec les cellules de renseignement financier, les banques privées et publiques, les commissions anti-corruption de l'État et la société civile. En outre, les pays devront se doter de lois nationales robustes et de capacités pratiques pour sanctionner de telles activités, de même que de capacités d'enquête pour recueillir les preuves physiques et électroniques des actes répréhensibles.

Les crimes passerelles de la criminalité transnationale organisée contribuent au terrorisme dans certains cas. La contrebande des armes et les délits financiers sont des éléments clés du « lien entre criminalité et terrorisme » dans plusieurs pays africains fragiles. Par exemple, on rapporte qu'Al-Shabaab se livre à la traite des êtres humains, au trafic des stupéfiants, à la contrebande du sucre et

du charbon de bois, au vol de bétail et à la piraterie, utilisant ces activités pour recruter de nouveaux groupes criminels organisés pour profiter de leurs connaissances sur les vulnérabilités du gouvernement et obtenir des informations sur les voies de transport.¹² De même, al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) se finance en partie en imposant des taxes sur les cargaisons (stupéfiants, cigarettes, armes) que les groupes criminels organisés font passer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières poreuses.¹³ Ainsi, il existe une certaine « convergence » dans les méthodes et outils des réseaux extrémistes violents ou terroristes et ceux des réseaux transnationaux du crime organisé.¹⁴ Toutefois, les objectifs de ces deux types de groupes présentent des différences majeures. Même si tous deux exploitent des territoires peu administrés pour exercer leurs activités, les groupes extrémistes violents et terroristes ont des objectifs politiques et idéologiques. En revanche, les groupes transnationaux du crime organisé peuvent remplir des fonctions administratives à certains moments, mais ils ont des motifs principalement économiques pour agir ainsi.

Questions à débattre :

- Quels types de lien entre les crimes passerelles et la criminalité transnationale organisée avez-vous constatés ou faits l'expérience dans le cadre de votre travail ? De quels outils et techniques les acteurs du secteur de la sécurité et de la justice ont-ils besoin pour faire face aux crimes passerelles de manière à mieux combattre la criminalité transnationale organisée comme la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants et le trafic d'espèces sauvages ?
- Dans quelle mesure, existe-t-il, selon vous, une convergence entre les différentes formes de criminalité transnationale organisée dans votre pays ? En d'autres termes, certains groupes ou réseaux sont-ils plus enclins à s'engager dans plusieurs formes de criminalité transnationale organisée ? Dans la négative, pour quelle raison ? Dans l'affirmative, comment expliquez-vous la convergence ?
- Quelle est la solidité du lien entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme dans votre pays ou région ? Dans quelle mesure est-il utile de traiter les groupes terroristes et les groupes transnationaux du crime organisé de manière séparée, comme des entités distinctes exigeant une réponse du gouvernement ?

Lectures recommandées :

1. INTERPOL, « Overview of Serious and Organized Crime in Africa / Evaluation stratégique de la criminalité organisée en Afrique 2018 », rapport analytique ENACT, 29 octobre 2018
 - a. Anglais : <https://enactafrica.org/research/analytical-reports/interpol-overview-of-serious-and-organised-crime-in-africa-2018>, p. 4-7, 29-34 (Executive Summary, Enabling Crimes and Criminal Convergences, Illicit Flows of Money and Assets).
 - b. Français : <https://enactafrica.org/research/analytical-reports/evaluation-strategique-de-la-criminalite-organisee-en-afrique-2018>, p. 4-7, 38-45 (Résumé, Infractions de facilitation et activités criminelles convergentes, Flux illicites de fonds)
2. Serigne Bamba Guèye, « Connections between Jihadist groups and smuggling and illegal trafficking rings in the Sahel /Connexions entre groupes djihadistes et réseaux de contrebandes et de trafics illicites dans le Sahel », Freidrich Ebert Stiftung, 2017
 - a. Français : <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/14175.pdf>, p. 13-24.
 - b. Anglais : <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/14176.pdf>, p. 13-24.

Lectures supplémentaires :

Richard Chelin, « Southern Africa : Three Key Organized Crime Threats », ENACT Observer, 10 juillet 2019, <https://enactafrica.org/research/trend-reports/three-key-organised-crime-threats>

« The Hague Good Practices on the Nexus Between Transnational Organized Crime and Terrorism / Bonnes pratiques de la Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme », Forum mondial de lutte contre le terrorisme

a. Anglais :

https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Framework%20Documents/C/GCTF-Good-Practices-on-the-Nexus_ENG.pdf?ver=2018-09-21-122246-363

b. Français :

https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Framework%20Documents/C/GCTF-Good-Practices-on-the-Nexus_FR.pdf?ver=2018-09-21-122246-363

Séance 3 : Traite des êtres humains

Format : présentations plénières et séance de questions-réponses avec animateur

Objectifs :

- Examiner la nature et la portée de la traite des êtres humains qui sévit dans plusieurs régions d’Afrique, de même que les facteurs d’économie politique qui y contribuent.
- Examiner les liens et les différences entre migration, passage de clandestins et traite des êtres humains en Afrique.
- Étudier les effets négatifs et les conséquences de la traite des êtres humains sur la politique, l’économie et la société.

Contexte

La plupart des pays africains sont des pays de provenance, de transit et de destination pour la traite des êtres humains. La **traite des êtres humains** consiste à recruter, héberger, transporter, transférer ou recevoir des êtres humains dans le but de les exploiter. La traite utilise des moyens comme la coercition, l’enlèvement, la fraude, l’abus de pouvoir ou la tromperie.¹⁵ Selon le Protocole de Palerme des Nations unies, signé et ratifié par la grande majorité des États africains, le principal objectif de la traite, ou « exploitation », se rapporte à l’exploitation sexuelle, au travail forcé, à l’esclavage, au prélèvement d’organes et à d’autres pratiques qui y sont liées.¹⁶ Le **passage des clandestins** et la **migration** sont deux tendances actuelles différentes de la traite des êtres humains, mais qui y sont liés sous certaines conditions. Le passage des clandestins est un processus qui permet à des personnes de se lancer volontairement dans des migrations irrégulières, en essayant d’obtenir de l’aide pour éviter les contrôles frontaliers et pénétrer dans un autre pays, souvent pour des gains matériels ou financiers. Alors que le passage de clandestins suppose par définition un mouvement illégitime volontaire de personnes aux frontières, la traite des êtres humains quant à elle est commise par la tromperie ou la coercition, n’est pas volontaire et peut être (mais pas toujours) transnationale.¹⁷

De nombreuses personnes qui ont décidé volontairement au début de leur voyage d’entrer clandestinement dans un pays encourent un risque plus élevé de traite. Par ailleurs, les réfugiés essayant de fuir une zone de conflit, les migrants réguliers « éloignés de leurs communautés et des structures de soutien familial », ou les personnes employées en cachette dans des secteurs réguliers et des secteurs irréguliers de l’emploi sont plus susceptibles d’être victimes de traite.¹⁸ Les liens entre migration, passage de clandestins et traite des êtres humains sont souvent amplifiés dans les zones de conflit où l’État n’est pas présent de manière fiable pour être en mesure d’offrir des réponses politiques normales à la traite : prévention des actes de traite, poursuite des auteurs d’infraction, protection des victimes et établissement de partenariats comme moyens de réponse.¹⁹ Des facteurs comme la réduction des opportunités légales de migration, de même que des contrôles efficaces aux frontières dans les pays de transit et de destination ont donné un coup de fouet aux passages de clandestins. Au fur et à mesure que les voyages deviennent plus complexes ou dangereux, les passeurs actuels se voient évincer par des organisations criminelles professionnelles qui ont tendance à nuire davantage aux victimes.²⁰

Les flux de passage de clandestins et de traite des êtres humains empruntent plusieurs routes. Parmi elles, la « route sud », dont le principal pays de destination est l’Afrique du Sud, est utilisée pour les mouvements de personnes à des fins de travail et de trafic sexuel dans les pays d’Afrique australe et

orientale et de la Corne de l'Afrique.²¹ En Afrique centrale, les activités minières illégales et le recrutement des enfants par les groupes rebelles peuvent se prêter à différentes formes transnationales de la traite des êtres humains. La traite d'êtres humains a également servi au le prélèvement d'organes selon certaines informations.²² Plusieurs pays d'Afrique du Nord servent de plateformes de transit pour le passage des clandestins et le trafic des personnes d'Afrique occidentale et centrale vers l'Europe. Des risques supplémentaires de traite des êtres humains existent dans les pays de transit pour les migrants irréguliers, qui travaillent illégalement afin de payer la suite de leur périple vers leurs destinations finales.

Questions à débattre :

- De quelles manières votre pays est-il un pays de provenance, de transit et de destination de la traite des êtres humains ? Avez-vous observé des liens entre le passage de clandestins et la traite des êtres humains dans l'exercice de vos fonctions ?
- Quels sont les groupes et réseaux de votre pays qui sont responsables de passage de clandestins et de traite des êtres humains ? Comment, le cas échéant, interagissent-ils avec les acteurs impliqués dans les marchés et activités économiques légales ?
- Comment les effets néfastes de la traite des êtres humains peuvent-ils être compensés par les réponses des États ?

Lectures recommandées :

1. Lucia Bird et Tuesday Reitano, « Trafficking in Persons in Conflict Contexts: What is a Realistic Response from Africa? », ENACT Consortium Policy Brief, 10 juin 2019, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/07/2019-06-30-tip-policy-brief-10.pdf>
2. Ekaterina Golovko, « Players of Many Parts : The evolving role of smugglers in West Africa's Migration Economy / Des acteurs aux multiples rôles : L'évolution des rôles des passeurs dans l'industrie de la migration en Afrique de l'Ouest », Dakar : Mixed Migration Center, juin 2019
 - a. Anglais : http://www.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2019/06/065_briefing-paper_smugglers_wa.pdf
 - b. Français : http://www.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2019/11/065_briefing-paper_smugglers_wa_french-.pdf
3. Bram Fouws et Christopher Horwood, « Smuggled South: An updated overview of mixed migration from the Horn of Africa to Southern Africa with specific focus on protection risks, human smuggling, and trafficking », Danish Refugee Council, mars 2017, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Smuggled_South.pdf

Lecture supplémentaire :

« Human Smuggling and Human Trafficking : What is the Difference and Why Does it Matter? » ENACT Observer, <https://enactafrica.org/research/explainers/human-smuggling-and-human-trafficking-what-is-the-difference-and-why-does-it-matter>

Séance 4 : Contrebande et vol des ressources naturelles

Format : présentations plénières et séance de questions-réponses avec animateur

Objectifs :

- Examiner la nature et la portée du vol et de la contrebande des ressources naturelles qui sévissent dans plusieurs régions d’Afrique, de même que les facteurs d’économie politique qui y contribuent.
- Étudier les effets négatifs et les conséquences du vol et de la contrebande des êtres humains sur la politique, l’économie et la société.

Contexte

Les crimes et la contrebande liés aux ressources naturelles peuvent revêtir de nombreuses formes en Afrique. Les réseaux criminels africains et internationaux, liés à des entreprises légitimes et à des groupes locaux de moindre ampleur impliqués dans la contrebande et le vol des ressources, facilitent les flux par les chaînes d’approvisionnement de la flore et de la faune.²³ la **contrebande et le trafic des espèces sauvages** – en particulier, « le trafic de l’ivoire d’éléphant, des grands singes, des cornes de rhinocéros et des pangolins » – sont déterminés par INTERPOL comme des « menaces majeures » dans toute l’Afrique subsaharienne.²⁴ Les réseaux de braconnage, dont les responsables s’appuient sur les populations locales ayant une bonne connaissance du terrain pour les aider à réussir dans leurs entreprises, offrent parfois sécurité et avantages sociaux à leurs braconniers. Ils leur arrivent même d’accorder ces avantages sociaux aux communautés locales qui se sentent négligées par l’État ou sont dépossédées par les actions de l’État comme les saisies de terres pour créer des réserves naturelles.²⁵ Les documents de stratégie de l’UA indiquent que la corruption « joue également un rôle essentiel dans l’obtention de permis illégitimes ou falsifiés pour le transport de produits issus du bois ou d’animaux ou de plantes sauvages acquis illégalement, ou pour le blanchiment de tels produits dans les chaînes d’approvisionnement légales ».²⁶

L’**exploitation minière illégale** de minerais comme l’or implique une chaîne d’approvisionnement complexe comprenant mineurs artisanaux locaux, responsables, acheteurs d’or et négociants chargés de l’exportation.²⁷ Toutefois, l’exploitation minière artisanale et commerciale dans des régions mal administrées peut conduire au travail forcé, en particulier chez les groupes vulnérables comme les femmes et les migrants. Le **détournement de pétrole** se produit dans plusieurs pays riches en ressources. Les auteurs de ces détournements pompent directement le pétrole dans l’oléoduc et l’envoie ailleurs pour le faire raffiner et le vendre.²⁸ Une telle activité entraîne des pertes de recettes significatives pour les gouvernements africains. Elle accroît le risque de déversements d’hydrocarbures et d’explosions, qui constituent une menace pour la santé publique et dégradent l’environnement.²⁹

La **pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)** est aussi un crime transnational organisé lorsque le poisson est pris dans les eaux d’un certain pays et que la prise est ensuite transportée ailleurs pour la transformation ou la vente.³⁰ L’**exploitation forestière illégale** a pris de l’importance en Afrique occidentale et centrale. Les recherches effectuées par des experts de renom montrent que les ports d’Afrique du Sud sont devenus des sites populaires d’exportation, le Chine étant le principal pays de destination, bien que ces bois aient été aussi exportés vers des villes européennes.³¹ Selon des travaux de recherche importants, l’exploitation illégale des bois est

difficile à freiner en raison de « lois et réglementations incompatibles, de la collusion existant entre autorités publiques et entreprises impliquées dans la déforestation, y compris dans la corruption du système de permis, une tenue inefficace des registres pour l'octroi de licences et le commerce et l'impossibilité d'effectuer des opérations policières efficaces ». ³² Les moratoires sur les exploitations forestières ont eu pour conséquence inattendue de consolider l'emprise des réseaux illicites sur le secteur au dépens des petits exploitants forestiers ayant une existence licite. ³³

Les crimes et le braconnage liés aux ressources naturelles posent une série de menaces aux sociétés et aux États africains, y compris aux communautés locales. Par exemple, on assiste à l'émergence de marchés qui pratiquent la taxation du braconnage et de l'exploitation minière illégale dans des espaces où l'État est peu présent. La possibilité de taxer les flux illicites dans ce contexte peut renforcer les groupes armés et accroître leur capacité de violence. Le deuxième exemple qui vient à l'esprit est la pêche illicite, non déclarée et non réglementé qui menace la pêche en général, une source vitale d'alimentation et d'emplois pour des millions d'Africains. Certains estiment que les réserves halieutiques d'Afrique seront décimées dans quarante ans, et la population africaine devrait doubler au cours de la même période. Ces facteurs vont augmenter les risques d'insécurité alimentaire et d'instabilité politique. De plus, comme l'Union africaine l'a souligné, les moyens de subsistance de nombreux Africains dépendent de la disponibilité continue de ressources végétales et animales. ³⁴ La protection de l'environnement est donc un problème crucial lié également au braconnage et au vol des ressources naturelles.

Questions à débattre :

- De quelle manière votre pays est-il un pays de provenance, de transit et de destination de vol de ressources naturelles et/ou de trafic des espèces sauvages ? D'après ce que vous avez observé dans l'exercice de vos fonctions, quels facteurs expliquent l'existence de marchés protégeant ou favorisant ces activités illicites dans votre pays ?
- Quels sont les groupes et réseaux responsables braconnage et du vol des ressources naturelles dans votre pays ? Comment, le cas échéant, interagissent-ils avec les acteurs impliqués dans les marchés et activités économiques légales ?
- Comment les effets négatifs du braconnage et du vol des ressources naturelles peuvent-ils être atténués par les réponses des États ?

Lectures recommandées :

1. Christopher Vandome et Alex Vines, « Tackling Illegal Wildlife Trade in Africa: Economic Incentives and Approaches », Chatham House Africa Programme Research Paper, octobre 2018, <https://www.chathamhouse.org/sites/default/files/publications/research/2018-10-11-tackling-illegal-wildlife-trade-africa-vandome-vines-final2.pdf>
2. Union africaine, « African Strategy on Combating Illegal Exploitation and Illegal Trade in Wild Flora and Fauna in Africa / Stratégie africaine sur la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique », mai 2015, https://au.int/sites/default/files/documents/33796-doc-african_strategy_strategy_africaine_au.pdf
3. André Standing, « Criminality in Africa's Fishing Industry: A Threat to Human Security / La criminalité dans la pêche commerciale en Afrique / Criminalidade na indústria pesqueira de África », Bulletin de la sécurité africaine n° 33, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 6 juin 2017 :

- a. Anglais : <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2017/06/ASB33EN-Criminality-in-Africas-Fishing-Industry-A-Threat-to-Human-Security.pdf>
- b. Français : <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2017/11/ASB33FR-La-criminalite-dans-la-peche-commerciale-en-Afrique-une-menace-pour-la-securite-humaine.pdf>
- c. Portugais : <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2017/11/ASB33PT-Criminalidade-na-industria-pesqueira-de-Africa-Uma-ameaca-a-seguranca-humana.pdf>

Lectures supplémentaires :

Vanda Felbab-Brown, « Wildlife and Drug Trafficking, Terrorism, and Human Security », *PRISM* 7:4, 124-136,

https://cco.ndu.edu/Portals/96/Documents/prism/prism7_4/181204_FelbabBrown_PDF.pdf?ver=2018-12-04-161238-260

Hassoum Cisse, Laurent Kadima Mavinga, Jackson Miller, Oscar Nkala, Riana Raymonde Radrianariosa, Tuesday Reitano et Babar Turay, « Razing Africa: Combating Criminal Consortia in the Logging Sector », ENACT Research Paper 06, septembre 2018, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2018-09-20-research-paper-06-logging.pdf>

Deo Gumba, « Cattle Rustling, Drought, and Conflict: Is Regional Policy the Missing Link », ENACT Observer Trend Reports, 29 mars 2018, <https://enactafrica.org/research/trend-reports/cattle-rustling-drought-and-conflict-is-regional-policy-the-missing-link>

Séance 5 : Trafic des stupéfiants et contrebande des marchandises

Format : présentations plénières et séance de questions-réponses avec animateur

Objectifs :

- Examiner la nature et la portée du trafic des stupéfiants et de la contrebande des marchandises qui sévissent dans plusieurs régions d’Afrique, de même que les facteurs d’économie politique qui y contribuent.
- Étudier les effets négatifs et les conséquences du trafic des stupéfiants et de la contrebande des marchandises sur la politique, l’économie et la société.

Contexte

Le **trafic des stupéfiants** est devenu un sujet de préoccupation politique croissant pour les gouvernements africains au cours des dernières décennies. L’Afrique occidentale est devenue le principal point de transbordement du trafic de stupéfiants vers l’Europe dans les années 1990 et 2000, lorsque de nouvelles législations ont rendu plus difficiles l’expédition de stupéfiants d’Amérique latine vers l’Europe en passant par les Caraïbes.³⁵ Outre les pays d’Afrique occidentale, plusieurs États d’Afrique centrale sont des plateformes de transit de la cocaïne entre l’Amérique du Sud et les États du Golfe.³⁶ Le trafic de l’héroïne, de même que la contrebande régionale des produits pharmaceutiques licites, font partie des tendances récemment constatées.³⁷ Les routes de la drogue d’Afrique orientale et australe sont devenues plus populaires dans les années 1990, lorsque les forces de l’ordre ont accru leurs contrôles sur les routes de contrebande terrestres d’Asie du Sud-Est vers l’Europe par les Balkans. Les routes maritimes par les ports d’Afrique orientale et australe ont gagné en popularité, depuis que les pays d’Afrique servent de lieux de transit et de destination pour les stupéfiants. Les stupéfiants font généralement l’objet d’un trafic intérieur à partir d’endroits situés sur la côte. La consolidation a ensuite lieu avant de se déplacer le long de la côte est d’Afrique.³⁸ Les stupéfiants sont souvent transportés en même temps que le sucre, le charbon de bois et les armes. Ils sont expédiés d’une région cachée dans des envois de marchandises licites.³⁹

Les conséquences du trafic des stupéfiants affectent de nombreux domaines : la santé publique (lorsque les flux de stupéfiants augmentent l’utilisation locale), l’économie (lorsque les activités de trafic facilitent la corruption qui a une incidence négative sur les finances publiques et affaiblit les échanges commerciaux licites) et la sécurité nationale (lorsque les groupes armés sont en mesure de compter sur les revenus du trafic pour assurer leur subsistance par le commerce illicite).⁴⁰ Les experts considèrent que pour minimiser les répercussions, les solutions proposées doivent traiter du problème suivant : « Comment les responsables publics et les autorités locales tirent-ils profit de leurs liens avec les trafiquants de stupéfiants, et vice-versa ». ⁴¹

La **contrebande des cigarettes, des voitures volées, des faux médicaments et des appareils électroniques contrefaits** constitue une autre forme de criminalité transnationale organisée.⁴² En général, les contrebandiers tirent parti des variations transfrontalières des prix, - ou créent des produits contrefaits d’une valeur inférieure aux marchandises qu’ils imitent -, et transportent ces marchandises dans des lieux où ils peuvent faire des bénéfices. Dans certains contextes, lorsque les moyens de subsistance sont limités, la marge bénéficiaire tirée de la contrebande des marchandises ne doit pas être nécessairement élevée pour être attrayante.

La lutte contre la contrebande des marchandises n'est pas toujours considérée comme une priorité dans les efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée parce que les décideurs politiques ne considèrent pas la contrebande des marchandises comme une pratique aussi nuisible que le trafic des stupéfiants, la traite des êtres humains ou le braconnage. Dans certains cas, les contrebandiers individuels d'Afrique ne sont pas étroitement liés aux organisations criminelles. Parfois, les populations locales se livrent à la contrebande des marchandises comme un « moyen de survie face à la négligence de l'État ». ⁴³ Néanmoins, l'existence de routes de contrebande des marchandises entre pays peut favoriser, le trafic des stupéfiants et des armes de petit calibre, ainsi que la traite des êtres humains. ⁴⁴ La contrebande fait aussi perdre des recettes à l'État. Toutefois, la fermeture des frontières pourrait avoir, comme effet inattendu, de favoriser les échanges commerciaux illicites tout en ralentissant l'activité économique officielle.

Questions à débattre :

- De quelle manière votre pays est-il un pays de provenance, de transit et de destination pour le trafic des stupéfiants et/ou la contrebande des marchandises ? D'après ce que vous avez observé dans l'exercice de vos fonctions, quels facteurs expliquent l'existence de marchés protégeant ou favorisant ces activités illicites dans votre pays ?
- Quels sont les groupes et réseaux responsables du trafic des stupéfiants et/ou du trafic des marchandises dans votre pays ? Comment, le cas échéant, interagissent-ils avec les acteurs impliqués dans les marchés et activités économiques légales ?
- Comment les effets néfastes du trafic des stupéfiants et du trafic des marchandises peuvent-ils être compensés par les réponses des États ?

Lectures recommandées :

1. Kwesi Aning et John Pokoo, « Understanding the nature and threats of drug trafficking to national and regional security in West Africa / Trafic de drogue et menaces pour la sécurité nationale et régionale en Afrique de l'Ouest »
 - a. Anglais : disponible dans *Stability: International Journal of Security and Development* 3:1, 2014, <https://www.stabilityjournal.org/articles/10.5334/sta.df/>
 - b. Français : disponible comme Document de référence de la Commission Ouest-Africaine sur les Drogues, juin 2013, <http://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/trafic-de-droque-et-menaces-pour-la-securite-nationale-et-regionale-en-AO-2013-07-16.pdf>
2. Mark Shaw, Simone Haysom et Peter Gastrow, « Tackling Heroin Trafficking on the East African Coast / Combater o tráfico de heroína na costa da África Oriental », ENACT Policy Brief 4, juin 2018 :
 - a. Anglais : <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2018-07-02-tackling-heroin-trafficking-policy-brief.pdf>
 - b. Portugais : <https://enactafrica.org/research/policy-briefs/combater-o-trafico-de-heroina-na-costa-da-afrika-oriental>
3. Alexander Babuta et Cathy Haenlein, « Commodity Smuggling in the Maghreb: A Silent Threat », Policy Centre for the New South, mai 2018, <https://www.policycenter.ma/sites/default/files/OCPPC-PB1814.pdf>

Séance 6 : Approches citoyennes et communautaires dans la réponse

Format : présentations plénières et séance de questions-réponses avec animateur

Objectifs :

- Explorer les différentes façons dont les résidents, les citoyens et les communautés des régions rurales et urbaines de l’Afrique font l’expérience de la criminalité transnationale organisée.
- Examiner comment les acteurs locaux – des représentants élus aux bureaucrates, en passant par les chefs coutumiers, les groupes armés, les jeunes, les femmes et la société civile – trouvent leur place dans l’économie politique de la criminalité transnationale organisée et de la lutte contre celle-ci.
- Analyser les bonnes pratiques que les acteurs des secteurs de la sécurité et de la justice devraient mettre en œuvre pour soutenir les réponses communautaires en matière de criminalité transnationale organisée, de même que pour renforcer la résilience de la communauté face à cette même criminalité transnationale organisée.

Contexte

Les citoyens et les communautés élaborent leurs propres réponses aux problèmes de sécurité que pose la criminalité transnationale organisée. Il existe différents mécanismes de résolution de conflits, de création de moyens de subsistance, de sensibilisation civique et de dispositifs de sécurité que les citoyens et les communautés peuvent créer et utiliser pour traiter de la criminalité transnationale organisée et de ses conséquences. Notamment dans les zones frontalières, les innovations locales utilisées à titre de réponse ont pour contexte « une faible présence de l’État, une méfiance entre les communautés locales et l’État, ainsi qu’une criminalité, une insécurité et une pauvreté très élevées ». ⁴⁵

Les approches basées sur la population que les acteurs des gouvernements africains et de la société civile peuvent utiliser pour concevoir leurs propres réponses, sont des approches qui reconnaissent l’importance des citoyens et des communautés pour résoudre les problèmes auxquels les États sont confrontés. Les approches à base populaire cherchent également à « renforcer davantage les capacités des communautés frontalières et des organismes de sécurité actuels en vue d’offrir leurs propres solutions en matière de sécurité ». Ce type de réponse reconnaît également qu’il est possible d’en savoir plus sur la criminalité transnationale organisée par l’intermédiaire des résidents et des citoyens des communautés qu’elle affecte en priorité. ⁴⁶

Les résidents, les citoyens et les communautés d’Afrique rurale et urbaine font l’expérience de la criminalité transnationale organisée de nombreuses façons. Certains participent au braconnage, au trafic des marchandises ou au trafic des stupéfiants et d’autres pas. Certains deviennent prospères et acquièrent un statut grâce aux flux financiers de la criminalité transnationale organisée, alors que d’autres pâtissent de telles activités (et des réponses apportées par l’État aux problèmes posés), qu’il s’agisse des saisies de terres ou de l’impunité pour les actes violents liés à la criminalité transnationale organisée et à la lutte contre celle-ci. Enfin, la présence de l’État et sa réputation en tant que fournisseur fiable de services – de même que comme concepteur de moyens de subsistance de remplacement – ont-elles une influence sur (a) la confiance que les gens accordent aux autorités gouvernementales pour trouver une réponse au problème de la criminalité transnationale organisée dans certains endroits déterminés, ainsi que sur la (b) question de savoir

si les gens sont attirés par les activités de la criminalité transnationale organisée et/ou pensent que de telles activités sont légitimes dans un contexte local.⁴⁷ Parfois le trafic des stupéfiants, le trafic des marchandises et le braconnage sont des « stratégies de résilience » qui aident à assurer la sécurité et la survie de la communauté et des citoyens « face à des gouvernements faibles, à la corruption, à l'insécurité alimentaire et au conflit ».⁴⁸

Ces dynamiques affectent le type de réponse locale que les citoyens et les communautés doivent mettre en place pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, de même que les réponses citoyennes que l'État et la société civile sont mieux à même de promouvoir dans tout le pays. Pour concevoir des politiques efficaces au niveau du pays, il est indispensable de comprendre les types de réponses qui fonctionnent au niveau local. Il est également important d'inclure les communautés dans les dialogues ou consultations destinés à définir les grands axes de la réponse de l'État. En outre, les chercheurs suggèrent que les réponses qui ont les plus grandes chances de succès affichent un juste équilibre entre les approches axées sur la force militaire et le développement et les approches basées sur les droits de l'homme. Un élément essentiel de ces trois approches est le renforcement des capacités de l'État à assurer la sécurité de la communauté et du citoyen tout en tenant compte de la vie quotidienne, des réalités, des expériences, des problèmes et des besoins de la population.

Questions à débattre :

- Comment les résidents, les citoyens et les communautés locales font-ils l'expérience de la criminalité transnationale organisée dans votre région ou pays ? Dans l'exercice de vos fonctions, comment obtenez-vous les informations nécessaires relatives aux préoccupations ou expériences exprimées par les citoyens et les communautés sur la criminalité transnationale organisée ?
- Comment les différents acteurs locaux – qu'il s'agisse de représentants élus, de bureaucrates, de chefs coutumiers, de groupes armés, de jeunes, de femmes ou de la société civile – participent à la pérennisation de la criminalité transnationale organisée, ou, sinon, à la lutte contre celle-ci ? Dans quelles conditions les différents acteurs pourraient-ils se montrer plus enclins à mettre en œuvre une politique de résilience communautaire pour contrer l'attraction des activités de la criminalité transnationale organisée ?
- Quels rôles peuvent l'armée, la police, le renseignement et la justice jouer dans l'élaboration de réponses capables de renforcer la résilience communautaire face à la criminalité transnationale organisée ? Quels rôles les approches basées sur le développement et sur les droits de l'homme peuvent-elles avoir dans ceci ?

Lectures recommandées :

1. Mark Shaw et Tuesday Reitano, « People's Perspectives of Organized Crime in West Africa and the Sahel / Points de vue de la population sur la criminalité organisée dans l'Afrique de l'Ouest et le Sahel / A perspectiva da população em relação ao crime organizado na África Ocidental e no Sahel », Institute for Security Studies – Africa Paper 254, 2014.
 - a. Anglais : <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper254.pdf>
 - b. Français : https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper254_Frenchv2.pdf
 - c. Portugais : https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper254_Port.pdf
2. Dominic Naish, « Security and Conflict Management in the African Borderlands: A People-Centered Approach », African Centre for the Constructive Resolution of Disputes

(ACCORD), 24 avril 2017, <https://www.accord.org.za/conflict-trends/security-conflict-management-african-borderlands/>

Séance 7 : Liens entre réalités locales de la criminalité transnationale organisée et la stratégie de sécurité nationale

Format : présentations plénières et séance de questions-réponses avec animateur

Objectifs :

- Comprendre comment les menaces et les risques à la sécurité sont jugés prioritaires dans un processus d'élaboration de stratégie de sécurité nationale.
- Discuter les bénéfices et les défis dans un environnement de sécurité complexe que pose l'incorporation des menaces de la criminalité transnationale organisée dans une stratégie de sécurité nationale.
- Évaluer de quelles manières la lutte contre la criminalité transnationale organisée pourrait être incluse juridiquement, stratégiquement et opérationnellement dans les stratégies de sécurité nationale des pays africains.

Contexte

Les gouvernements africains sont souvent confrontés à des problèmes de sécurité liés à la criminalité transnationale organisée. Cependant, la criminalité transnationale organisée n'a pas toujours été jugée prioritaire dans l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale. Ainsi, il n'a pas toujours été tenu compte de l'expérience des communautés locales et des réponses apportées en termes de criminalité transnationale organisée. Néanmoins, il est possible d'un point de vue technique « d'incorporer des considérations explicites sur les facteurs, les effets néfastes et la dynamique de la criminalité transnationale organisée dans la conception des stratégies de sécurité nationale », ou même d'inclure ces considérations dans les efforts de l'État pour « empêcher les crimes, recueillir des renseignements, assurer la sécurité des frontières, combattre la corruption ou s'engager dans la réforme de la justice, de la police ou des prisons ». ⁴⁹

Nous examinerons au cours de cette séance la valeur ajoutée d'une stratégie de sécurité nationale basée sur une vision qui donne à un pays un cadre clair pour aborder les menaces de sécurité comme la criminalité transnationale organisée d'une manière qui tienne compte de la sécurité de l'État, de la société et de la personne. Généralement, une politique de sécurité nationale « définit clairement au niveau national les menaces et les risques posés par l'environnement de sécurité, ainsi que les valeurs et principes qui guideront l'État en assurant la sécurité des personnes et de l'État lui-même ». Idéalement, le public – dont les résidents, les citoyens et les responsables communautaires – sont inclus dans les consultations sur l'élaboration de la politique. À son tour, une stratégie de sécurité nationale décrit les outils, les approches et les moyens utilisés pour mettre en œuvre la politique de sécurité nationale. ⁵⁰ Les stratégies de sécurité nationale efficaces doivent classer par priorité les vulnérabilités, les risques et les menaces pour l'État et ses citoyens. Une fois les menaces classées par priorité, la stratégie de sécurité nationale désigne les institutions chargées de s'en occuper. Les politiques, les règlements et la législation renforcent la séparation des tâches désignée.

La criminalité transnationale organisée est un enjeu de sécurité qui mérite une attention particulière lors de l'élaboration de la stratégie de sécurité nationale. En particulier, dans les pays où les avis des parties concernées sur la politique de sécurité nationale font apparaître l'existence d'inquiétudes sur la criminalité transnationale organisée, les États africains ont donc tout intérêt à diagnostiquer avec précision les menaces, risques et vulnérabilités qui y sont associés. En agissant de la sorte, les

acteurs étatiques coopèrent en dépassant les cloisonnements entre organismes pour être mieux à même de comprendre les problèmes politiques, économiques et techniques qu'entraîne la lutte contre l'établissement des réseaux de criminalité transnationale organisée. Par ailleurs, ceci oblige les acteurs étatiques à inclure dans leurs plans des processus et des nuances dans leurs politiques, en fonction des informations disponibles sur les raisons pour lesquelles certains résidents et communautés sont susceptibles (ou non) de participer aux initiatives proposées par l'État pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Ceci implique d'incorporer les analyses économiques, politiques et sociales relatives à ces résidents et communautés dans les processus d'élaboration des politiques et de concevoir des réponses qui tiennent compte des intérêts nationaux tout en respectant les droits de chaque citoyen même si la réponse finale n'est pas du goût de tout le monde. Une telle approche a sa place dans le paradigme de sécurité humaine qui est centré sur la protection à tout prix de l'individu et qui reconnaît les défauts des approches basées sur l'État ou un régime en matière de sécurité nationale.

Questions à débattre :

- Quelles sont les possibilités et les menaces en matière de sécurité (militaires et non militaires, réelles et potentielles) auxquelles votre pays ou votre région est confronté ? Sur le plan de la sécurité, quelle est la place occupée par les menaces liées à la criminalité transnationale organisée dans votre liste de priorités ?
- Dans votre pays, les résidents, les citoyens et leurs communautés participent-ils ou sont-ils consultés dans les conversations relatives à l'élaboration de politiques ou de la stratégie de la sécurité nationale ? Dans quelle mesure les dynamiques de la criminalité transnationale organisée dans les communautés locales sont-elles prises en compte dans les prises de décisions gouvernementales sur les priorités en termes de sécurité ? Dans l'affirmative ou la négative, expliquez pourquoi ?
- Quelles méthodes, techniques et informations les acteurs africains des secteurs de la sécurité et de la justice peuvent-ils utiliser pendant l'élaboration de la stratégie de sécurité nationale pour comprendre les réalités locales auxquelles les résidents, les citoyens et les communautés sont confrontés en termes de criminalité transnationale organisée ? Quels sont les avantages et les inconvénients d'inclure ces perspectives dans le processus d'élaboration de la stratégie de sécurité nationale ?

Lectures recommandées :

1. Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève (DCAF), « National Security Policies / Les politiques de sécurité nationale, » SSR Backgrounder Series, 2015
 - a. Anglais : https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF_BG_9_National%20Security%20Policies.pdf
 - b. Français : https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF_BG_9_Les%20politiques%20de%20securite%20nationale_1.pdf
2. Émile Ouédraogo, « National Security Strategy Development Burkina Faso Case Study (Preliminary Draft) / L'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale, étude de cas du Burkina Faso (Brouillon) », juillet 2018
 - a. Anglais : <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2018/07/NSSD-WORKING-DRAFT-BURKINA-FASO.pdf>

- b. Français : https://africacenter.org/wp-content/uploads/2018/08/NSSD-FINAL-DRAFT-BURKINA-FASO_FRENCH-1.pdf

Séance 8 : Exploitation des capacités de l'armée, de la police et de la justice à l'intérieur des frontières

Format : présentations plénières et séance de questions-réponses avec animateur

Objectifs :

- Examiner les mécanismes, les institutions et les bonnes pratiques disponibles pour permettre aux responsables de la justice et de la sécurité de dépasser le cloisonnement existant entre leurs organismes afin de concevoir et de mettre en œuvre une réponse à la criminalité transnationale organisée qui a lieu en partie à l'intérieur des frontières.
- Analyser les similarités et les différences entre les différents types de coordination et de collaboration entre organismes nécessaires au sein des États africains pour combattre la criminalité transnationale organisée dans les domaines maritime et terrestre.
- Reconnaître l'importance d'une certaine souplesse et adaptation dans la mise en œuvre d'une réponse interorganismes à la criminalité transnationale organisée.

Contexte

Les dernières recherches soulignent l'importance pour l'État d'élaborer des réponses qui intègrent les **approches basées sur la force militaire, le développement et les droits de l'homme** afin de dissuader la criminalité transnationale organisée. Il est généralement convenu que la lutte contre la criminalité transnationale organisée requiert des actions conjointes souples, soigneusement calibrées de la part des responsables de l'armée, de la police, de la justice et du renseignement, qui doivent également travailler de concert avec les responsables locaux et les organes régionaux pertinents.

Les réponses militaires à de telles activités sont rapides et énergiques. Lorsqu'elles sont exécutées de manière efficace, elles peuvent permettre de réduire les trafics, la contrebande ou le braconnage à court terme.⁵¹ Toutefois, les réponses militaires seules n'apportent pas généralement de réponses à long terme parce qu'elles cherchent rarement à donner d'autres incitations politiques et économiques à ceux qui participent à la criminalité transnationale organisée. Parfois, des obstacles aux solutions à long terme surviennent lorsque les réponses militaires sont effectuées de telle manière qu'elles engendrent la méfiance des populations locales, qui fournissent des informations capitales sur les activités criminelles organisées et des idées sur la manière de les combattre qui sont essentielles au succès de la réponse. Les réponses basées sur le développement et les droits de l'homme cherchent explicitement à traiter les causes fondamentales de la criminalité transnationale organisée. Les acteurs des secteurs de la justice et de la sécurité peuvent adopter les trois types d'approche, mais leur intégration, pour être efficace, requiert une collaboration entre tous les organismes.

La collaboration interorganismes et l'approche pangouvernementale sont essentielles pour plusieurs raisons. D'abord, elles fournissent une marge de manœuvre suffisante aux États pour leur permettre d'intégrer leurs approches basées sur la force militaire, le développement et les droits de l'homme à leurs efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Une telle façon d'agir à de meilleures chances de produire des solutions équilibrées, globales et durables. Ensuite, la coopération interorganismes permet de s'assurer que les réponses soient techniquement fiables et synchronisées. Par exemple, l'échange de renseignements entre les divers organismes de l'armée et des forces de l'ordre pour intercepter les trafiquants, les contrebandiers ou les braconniers peut améliorer leur détection. De même, les poursuites contre les auteurs soupçonnés d'actes criminels ont de plus

grandes chances d'être plus rapides si les autorités judiciaires communiquent de manière efficace avec la police et les enquêteurs, et que ceux-ci ont une bonne connaissance des chefs d'accusation qui peuvent être retenus contre une personne et des exigences requises en matière de preuves. Enfin, les approches pangouvernementales peuvent faciliter les analyses communes nécessaires pour personnaliser les réponses de l'État aux différents contextes locaux.

Il existe peu de recherches appliquées sur la manière dont les pays africains ont utilisé les approches interorganismes et pangouvernementales, notamment des recherches rédigées par des analystes africains. En tant que participants au séminaire, vous disposez de connaissances précieuses de première main que, nous espérons, vous voudrez bien partager avec nous.

Questions à débattre :

- Avez-vous déjà participé pour votre pays à la conception de réponses pangouvernementales ou interorganismes à la criminalité transnationale organisée ? Dans l'affirmative, sur quelles compétences et stratégies avez-vous pu compter pour assurer la coordination avec d'autres organes de l'armée, de la police et de la justice ? Quelles ont été les principales difficultés liées à la conception et à la mise en œuvre de la réponse ?
- Comment les rôles et les responsabilités en matière de coordination pangouvernementale ou de collaboration interorganismes sur les problèmes de criminalité transnationale organisée sont-ils affectés dans votre pays ? Existe-t-il des tensions ou des synergies naturelles auxquelles les acteurs civils ou militaires sont confrontés en essayant de coordonner de telles réponses ?
- De quelles manières les pays africains essaient-ils de rendre leurs mécanismes de réponse aussi souples et adaptatifs que les réseaux de criminalité transnationale organisée qu'ils essaient de combattre ?

Lectures recommandées :

1. Groupe de travail des Nations unies sur la réforme du secteur de la sécurité, « Key Areas of Security Sector Reform to Tackle Transnational Organized Crime », dans *Security Sector Reform Integrated Technical Guidance Notes: Transnational Organized Crime and Security Sector Reform*, 2016, p. 16-39, https://www.unodc.org/documents/organized-crime/SSR_TOC_ITGN_2016_WEB.pdf
2. Choisissez un des articles suivants :
 - a. Constanze Blum, « Complex Networks of Organized Crime and the Need for New Tools », in *Transnational Organized Crime in Southern Africa and Mozambique*, Friedrich Ebert Stiftung, 2016, <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/mosambik/13193.pdf>, notamment p. 20-30
 - b. Tim Goudsmid, Andrea Mancini et Andres Vanegas Canosa, « Security Sector Reform, Crime, and Regional Development in West Africa », dans Albrecht Schnabel et Vanessa Farr, rédacteurs. *Back to the Roots: Security Sector Reform and Development*, Genève : DCAF, 2012, p. 147-148, 156-165, <https://pdfs.semanticscholar.org/d3cf/01a28cbee97e80a96b037e082d64b5aede36.pdf>

Séance 9 : Coordination des réponses entre les pays

Format : présentations plénières et séance de questions-réponses avec animateur

Objectifs :

- Examiner les institutions, les mécanismes et les bonnes pratiques dont disposent les pays africains pour concevoir des réponses transfrontalières à la criminalité transnationale organisée.
- Analyser les différents moyens utilisés pour parvenir à des réponses coordonnées à la suite de partenariats bilatéraux ad hoc ou multilatéraux entre pays africains, et ce, grâce à des initiatives régionales catalysées par des organisations internationales comme les Nations unies et les efforts de l'Union africaine et de diverses Communautés économiques régionales.
- Identifier les principaux problèmes que pose la collaboration transfrontalière et discuter comment les atténuer.

Contexte

Les réponses transfrontalières à la criminalité transnationale organisée peuvent voir le jour grâce à des partenariats bilatéraux ou multilatéraux entre pays africains, grâce à des initiatives régionales catalysées par les Communautés économiques régionales (CER) ou les organisations internationales, ou grâce aux efforts sur tout le continent de l'Union africaine. Voici des exemples de collaboration transfrontalière : renforcement de l'entraide judiciaire ou de l'échange de renseignements entre pays pour faciliter les enquêtes et les poursuites de crimes ; l'organisation de patrouilles conjointes ou de missions d'affaires civiles dans les régions frontalières affectées par les trafics, la contrebande ou le braconnage ; l'amélioration de la coordination entre les services nationaux de douanes pour faciliter les échanges commerciaux transfrontaliers légaux et détecter les transbordements illégaux.

D'autres exemples appartiennent au domaine maritime. Le Code de conduite de Lomé, signé en juin 2013 par 25 pays d'Afrique centrale et occidentale, a permis d'établir des modes mutuellement acceptables de collaboration transfrontalière pour réduire la piraterie, le vol des ressources naturelles et la pêche INN.⁵² Dans des opérations de lutte contre la piraterie en Somalie, différents pays ont collaboré à des interventions navales et à des poursuites contre des pirates. Ces poursuites n'ont pu avoir lieu qu'après la signature du « Protocole d'accord entre les autorités procédant aux arrestations et les États procédant aux poursuites dans le but de renforcer les capacités judiciaires et l'échange de preuves judiciaires entre les différents services nationaux de maintien de l'ordre ». ⁵³ La collaboration entre ceux-ci peut permettre de fournir aux États des informations précieuses supplémentaires sur les menaces à la sécurité.

Au-delà des efforts déployés lors des partenariats bilatéraux et multilatéraux entre les pays voisins, les CER et l'UA travaillent de leur côté, et avec l'aide des Nations unies, d'INTERPOL et des donateurs étrangers à faciliter la collaboration transfrontalière. Par exemple, dans l'océan Indien, le Centre régional de coordination opérationnelle des Seychelles et le Centre régional de fusion d'informations maritimes de Madagascar ont été établis dans le but de faciliter l'échange d'informations transfrontalières sur le trafic de stupéfiants, la piraterie et les menaces INN.⁵⁴ Au niveau des CER, les efforts de collaboration transfrontalière sont à différents stades d'avancement. Certaines institutions ont des protocoles, des conventions et des plans d'action dans les textes,

mais leur complète mise en œuvre s'avère complexe d'un point de vue technique et politique. Des différences considérables existent entre les CER concernant l'engagement, l'échelle et le succès des initiatives collectives sous-régionales plus généralement.

Les efforts de l'UA pour faciliter la collaboration transfrontalière dans le but de lutter contre la criminalité transnationale organisée sont bien définis dans les documents politiques, mais en sont encore à leurs balbutiements sur le plan pratique de la mise en œuvre. La feuille de route 2016-2020 de l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA) relève plusieurs défis, dont des « codes juridiques insuffisants pour s'attaquer à la criminalité transnationale organisée » et « un manque d'informations, d'analyses et d'options de réponse pour les États membres et les CER ». ⁵⁵ Toutefois, un des objectifs d'AFRIPOL, l'organisme technique de l'UA pour la coopération policière, est de faciliter l'échange de renseignements transfrontalier pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. ⁵⁶ Ces efforts vont de pair avec ceux engagés pour empêcher le terrorisme et combattre la cybercriminalité. ⁵⁷ La feuille de route de l'APSA envisage l'établissement d'un centre fournissant aux États membres des conseils sur les réponses à apporter à la criminalité transnationale organisée et sur la création de cellules d'enquête dotées des spécialisations adéquates. ⁵⁸

Questions à débattre :

- Avez-vous déjà participé pour votre pays à l'élaboration de réponses transfrontalières à la criminalité transnationale organisée ? Dans l'affirmative, à quelles stratégies et compétences avez-vous eu recours pour établir la coordination avec vos partenaires d'autres pays ? Quels ont été les principaux problèmes rencontrés lors de la conception et de la mise en œuvre de la réponse ?
- Comment les rôles et les responsabilités relatifs à la coordination de la collaboration transfrontalière sur la criminalité transnationale organisée sont-ils affectés dans votre pays ? Existe-t-il des tensions ou des synergies naturelles au sein des rôles attribués aux acteurs civils et militaires des secteurs de la sécurité et de la justice lorsqu'ils tentent de coordonner de telles réponses ?
- Pensez-vous que la criminalité transnationale organisée occupe une place mineure ou majeure dans la liste des priorités pour parvenir à la paix, à la sécurité et à une bonne gouvernance dans votre pays et dans les CER de votre pays ? Réfléchissez aux différentes façons d'utiliser les idées et les principes de l'Architecture de paix et de sécurité en Afrique de l'UA pour combattre la criminalité transnationale organisée dans votre pays ?

Lectures recommandées :

1. Union africaine, 2019, « Communiqué of the 845th Peace and Security Council meeting on Organized Transnational Crime, Peace, and Security in Africa / Communiqué de la 845^{ème} réunion tenue le 25 avril 2019 sur la criminalité transnationale organisée, la paix, et sécurité en Afrique », 22 mai 2019 :
 - a. Anglais : <http://www.peaceau.org/en/article/communique-of-the-845th-psc-meeting-on-organized-transnational-crime-peace-and-security-in-africa>
 - b. Français : <http://www.peaceau.org/uploads/cps-.com.criminality-.trans.org.ps.-afrique.25-4-2019.pdf>
2. Olga Biegus et Christian Beuger, « Poachers and Pirates: Improving Coordination of the Global Response to Wildlife Crime », *South African Crime Quarterly* 60, juin 2017, <https://www.ajol.info/index.php/sacq/article/view/159515/149068>

3. Groupe de travail des Nations unies sur la réforme du secteur de la sécurité, « Integrated Capacity Building », dans *Security Sector Reform Integrated Technical Guidance Notes: Transnational Organized Crime and Security Sector Reform*, 2016, p. 8-12, https://www.unodc.org/documents/organized-crime/SSR_TOC_ITGN_2016_WEB.pdf

Lecture supplémentaire :

Ian Ralby, « Cooperative security to counter cooperative criminals », *DefenceIQ*, 21 mars 2017, <https://www.defenceiq.com/naval-maritime-defence/articles/cooperative-security-to-counter-cooperative>

¹ Mark Shaw, « Africa's Changing Place in the Global Criminal Economy / L'évolution de la place de l'Afrique dans l'économie criminelle mondiale », ENACT Continental Report 1, septembre 2017, p. 4.

² Shaw, *op.cit.*, p. x.

³ Mark Shaw et Tuesday Reitano, « People's Perspectives of Organized Crime in West Africa and the Sahel », Institute for Security Studies – Africa Paper 254, 2014, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper254.pdf>

⁴ Allan Drazen, *Political Economy in Macroeconomics* (Princeton University Press, 2000), p. 4, citant James Alt et Kenneth Shepsle, rédacteurs. *Perspectives on Political Economy* (Cambridge University Press, 1990).

⁵ Stephen Ellis et Mark Shaw, « Does Organized Crime Exist in Africa? » *African Affairs*, <https://core.ac.uk/download/pdf/43502813.pdf>, p. 511.

⁶ Shaw, *op.cit.*, p. 7.

⁷ INTERPOL, « Money Laundering », consulté le 12 novembre 2019, <https://www.interpol.int/en/Crimes/Financial-crime/Money-laundering>

⁸ AU/ECA Conference of Ministers of Finance, Planning, and Economic Development, « Report of the High Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa », https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/iff_main_report_26feb_en.pdf, p. 43.

⁹ Ellis & Shaw, *op.cit.*

¹⁰ UA/CEA, *op.cit.*, p. 51.

¹¹ INTERPOL, « Overview of Serious and Organized Crime in Africa, » September 29, 2018, p. 29.

¹² Katharine Petrich, « Cows, Charcoal, and Cocaine: Al-Shabaab's Criminal Activities in the Horn of Africa », *Studies in Conflict and Terrorism*, 2019, DOI: 10.1080/1057610X.2019.1678873, p. 13-14.

¹³ Serigne Bamba Guèye, « Connections between Jihadist groups and smuggling and illegal trafficking rings in the Sahel », Freidrich Ebert Stiftung Peace and Security Series, 2017, p. 15.

¹⁴ Pour une discussion globale et plus généralisée sur la convergence, consultez Michael Miklaucic et Jacqueline Brewer, rédacteurs. *Convergence: Illicit Networks and National Security in the Age of Globalization* (National Defense University Press, 2013), <https://ndupress.ndu.edu/Portals/68/Documents/Books/convergence.pdf> ; Michael Miklaucic et Hilary Matfess, rédacteurs. *Beyond Convergence: World Without Order* (National Defense

University Press, 2016),

<https://cco.ndu.edu/Portals/96/Documents/books/Beyond%20Convergence/BEYOND%20CONVERGENCE%20%20World%20Without%20Order%20.pdf?ver=2016-10-25-125406-170>

¹⁵ ONUDC, « What is Human Trafficking? », consulté le 28 novembre 2019, https://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/what-is-human-trafficking.html#What_is_Human_Trafficking ; INTERPOL, « Overview of Serious and Organized Crime in Africa », *op.cit.*, p. 5.

¹⁶ ONUDC, *op.cit.*, Shaw, *op.cit.*, p. 3.

¹⁷ ONUDC, *op.cit.*, « Human Smuggling and Human Trafficking: What is the Difference and Why Does it Matter? » ENACT Observer, consulté le 27 novembre 2019, <https://enactafrica.org/research/explainers/human-smuggling-and-human-trafficking-what-is-the-difference-and-why-does-it-matter>

¹⁸ Fiona David, Katharine Bryant et Jacqueline Joudo Larsen, « Migrants and Their Vulnerability to Human Trafficking, Modern Slavery, and Forced Labor », Organisation internationale pour les migrations, 2019, https://publications.iom.int/system/files/pdf/migrants_and_their_vulnerability.pdf, p. 5-6; Ekaterina Golovko, « Players of Many Parts: The evolving role of smugglers in West Africa's Migration Economy », Dakar: Mixed Migration Center, Juin 2019, http://www.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2019/06/065_briefing-paper_smugglers_wa.pdf

¹⁹ Lucia Bird et Tuesday Reitano, « Trafficking in Persons in Conflict Contexts: What is a Realistic Response from Africa? », ENACT Consortium Policy Brief 10, juin 2019, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/07/2019-06-30-tip-policy-brief-10.pdf>. Pour en savoir plus sur les « 4P », consultez ONUDC, « What is Human Trafficking? » *op.cit.* ; Département d'État des États-Unis, « Trafficking in Persons Report », juin 2019, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/06/2019-Trafficking-in-Persons-Report.pdf>

²⁰ Tuesday Reitano, « Understanding Contemporary Human Smuggling as a Vector in Migration: A field guide for migration management and humanitarian practitioners », Global Initiative Against Transnational Organized Crime, mai 2018, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2018/05/TGIATOC-Understanding-Contemporary-Human-Smuggling-1936-hires.pdf>

²¹ Ciara Aucoin et Edwin Hlase, « Human smuggling: Africa's southern-bound migrants », ENACT Observer, 31 mai 2018, <https://enactafrica.org/research/trend-reports/africas-southern-bound-migrants>

²² INTERPOL, « Overview of Serious and Organized Crime in Africa », *op.cit.*, p. 15.

²³ Shaw, *op.cit.*, Vanda Felbab-Brown, « Wildlife and Drug Trafficking, Terrorism, and Human Security », *PRISM* 7:4, 124-136, https://cco.ndu.edu/Portals/96/Documents/prism/prism7_4/181204_FelbabBrown_PDF.pdf?ver=2018-12-04-161238-260

²⁴ INTERPOL, « Overview of Serious and Organized Crime in Africa », *op.cit.*, p. 20.

²⁵ Felbab-Brown, *op.cit.*, p. 132.

²⁶ Union africaine, « African Strategy on Combating Illegal Exploitation and Illegal Trade in Wild Flora and Fauna in Africa / Stratégie africaine sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique », mai 2015, https://au.int/sites/default/files/documents/33796-doc-african_strategy_strategy_africaine_au.pdf

²⁷ Marcena Hunter, « Pulling at Golden Webs: Combating criminal consortia in the African artisanal and small-scale gold mining and trading sector », ENACT Research Paper 8, avril 2019, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2019/04/ENACT-Research-Paper-008-Gold-Mining-24Apr1130-WEB.pdf>, p. 6-7 ; Kira Zalan, « Tracing conflict gold in the Democratic Republic of Congo », Public Radio International, 23 juin 2017, <https://www.pri.org/stories/2017-06-23/tracing-conflict-gold-democratic-republic-congo>

²⁸ Marine Guide Blog, « Solutions to Piracy and Oil Bunkering in Nigeria Waters », 2 mai 2018 ; <https://marineandoffshoreinsight.com/solutions-to-piracy-and-oil-bunkering-in-nigeria-waters/>

²⁹ Emily Mangan, « A Primer on Nigeria's Oil Bunkering », Council on Foreign Relations, billet de blog *Africa in Transition*, 4 août 2015, <https://www.cfr.org/blog/primer-nigerias-oil-bunkering>

³⁰ André Standing, « La criminalité dans la pêche commerciale en Afrique : une menace pour la sécurité humaine », Bulletin de la sécurité africaine n°33, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 6 juin 2017, <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2017/06/ASB33FR--La-criminalite-dans-la-peche-commerciale-en-Afrique-une-menace-pour-la-securite-humaine.pdf>, p.4.

³¹ Hassoum Cissé, Laurent Kadima Mavinga, Jackson Miller, Oscar Nkala, Riana Raymonde Radrianariosa, Tuesday Reitano et Babar Turay, « Razing Africa: Combating Criminal Consortia in the Logging Sector », ENACT Research Paper 06, septembre 2018, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2018-09-20-research-paper-06-logging.pdf> ; INTERPOL, « Overview of Serious and Organized Crime in Africa, » *op.cit.*

³² Shaw, *op.cit.*, pp. 15-16.

³³ Cissé et al., *op.cit.*, pp. 16-19.

³⁴ Union africaine, *op.cit.*, p. 2.

³⁵ Kwesi Aning et John Pokoo, « Understanding the nature and threats of drug trafficking to national and regional security in West Africa », *Stability: International Journal of Security and Development* 3:1, 2014, <https://www.stabilityjournal.org/articles/10.5334/sta.df/>

³⁶ INTERPOL, « Overview of Serious and Organized Crime in Central Africa », 30 septembre 2018, p. 15.

³⁷ INTERPOL, « Overview of Serious and Organized Crime in West Africa », 30 septembre 2018, p. 9-10.

³⁸ Simone Haysom, Peter Gastrow et Mark Shaw, « Heroin Coast: A Political Economy along the Eastern African Seaboard », ENACT Research Paper 4, juin 2018, <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/uploads/2018-07-02-research-paper-heroin-coast.pdf>, p. 2.

³⁹ INTERPOL, « Overview of Serious and Organized Crime in Southern Africa, » September 30, 2018

⁴⁰ Pour obtenir de plus amples renseignements sur les effets négatifs, consultez West Africa Commission on Drugs, « Not Just in Transit: Drugs, the State, and Society in West Africa », 2014, https://www.globalcommissionondrugs.org/wp-content/uploads/2017/02/WACD_En_Report_WEB_051114.pdf; Aning & Pokoo, *op.cit.* ; et USAID, « The Development Response to Drug Trafficking in Africa: A Programming Guide », avril 2013, https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/Development_Response_to_Drug_Trafficking_in_Africa_Programming_Guide.pdf ; Neil Carrier & Gernot Klansching, *Africa and the War on Drugs*, Zed Books, 2012.

⁴¹ Aning et Pokoo, *op.cit.*, p. 9.

⁴² Serigne Bamba Guèye, « Connections between Jihadist groups and smuggling and illegal trafficking rings in the Sahel », Friedrich Ebert Stiftung Peace et Security Series, 2017, <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/14176.pdf> , p. 12; INTERPOL, « Overview of Serious and Organized Crime in Africa », *op.cit.*

⁴³ Alexander Babuta et Cathy Haenlein, « Commodity Smuggling in the Maghreb: A Silent Threat », Policy Centre for the New South, mai 2018, <https://www.policycenter.ma/sites/default/files/OCPCC-PB1814.pdf>

⁴⁴ Babuta et Haenlein, *op.cit.*, p. 3. Consultez également : Laurence-Aïda Ammour, « Flux, réseaux et circuits de la criminalité organisée au Sahel et en Afrique de l'ouest », dans « La sécurité du Sahara et le Sahel », *Cahier du CEREM* 13, décembre 2009, https://www.irsem.fr/data/files/irsem/documents/document/file/1291/Cahier_du_cerem_n_13.pdf, p. 59.

⁴⁵ Dominic Naish, « Security and Conflict Management in the African Borderlands: A People-Centered Approach », African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD), 24 avril 2017, <https://www.accord.org.za/conflict-trends/security-conflict-management-african-borderlands/>

⁴⁶ Dominic Naish, « Security and Conflict Management in the African Borderlands: A People-Centered Approach »” African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD), 24 avril 2017, <https://www.accord.org.za/conflict-trends/security-conflict-management-african-borderlands/>

⁴⁷ Lisez les recommandations dans Constanze Blum, « Transnational Organized Crime in Southern Africa and Mozambique », Friedrich-Ebert-Stiftung, 2016, <http://library.fes.de/pdf-files/bueros/mosambik/13193.pdf>

⁴⁸ Mark Shaw et Tuesday Reitano, « People's Perspectives of Organized Crime in West Africa and the Sahel », Institute for Security Studies – Africa Paper 254, 2014, p. 14.

⁴⁹ Groupe de travail des Nations unies pour la réforme du secteur de la sécurité, « SSR Integrated Technical Guidance Notes: Transnational Organized Crime and Security Sector Reform », 2016.

⁵⁰ Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève, « National Security Policies », SSR Backgrounder Series, 2015, https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF_BG_9_National%20Security%20Policies.pdf

⁵¹ Tuesday Reitano, « Situating Militarisation as Part of an Integrated Response to Organised Crime », dans Tuesday Reitano, Lucia Bird Ruiz-Benitez de Lugo & Sasha Jesperson, rédacteurs. *Militarised Responses to Transnational Organised Crime: The War on Crime*, London: Palgrave Macmillan, 2016 ; Global Initiative Against Transnational Organized Crime, « Unexplored Wars: When Military Assets are Used to Fight Organised Crime », Policy Brief, octobre 2017, <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2017/10/TGIATOC-Policy-Note-War-on-Crime-1879-web.pdf>, p.6.

⁵² Ian Ralby, <https://www.defenceiq.com/naval-maritime-defence/articles/cooperative-security-to-counter-cooperative>

⁵³ Olga Biegus et Christian Beuger, « Poachers and Pirates: Improving Coordination of the Global Response to Wildlife Crime », *South African Crime Quarterly* 60, juin 2017, <https://www.ajol.info/index.php/sacq/article/view/159515/149068>, p. 33.

⁵⁴ Daniel Laurence, « New regional information sharing system launched in Seychelles to counter illegal fishing, drugs, piracy », Seychelles News Agency, 6 septembre 2018, <http://www.seychellesnewsagency.com/articles/9698/New+regional+information+sharing+system+launched+in+Seychelles+to+counter+illegal+fishing%2C+drugs%2C+piracy>

⁵⁵ African Peace and Security Architecture Roadmap, 2016-2020, <http://www.peaceau.org/uploads/2015-en-apsa-roadmap-final.pdf>, p. 52.

⁵⁶ Les statuts de l'AFRIPOL indiquent à l'article 3 qu'un de ses objectifs est de « faciliter la prévention, la détection et les enquêtes sur la criminalité transnationale organisée en coordination avec les services de police nationale, régionale et internationale ».

⁵⁷ APSA Roadmap, *op.cit.*, p. 53.

⁵⁸ APSA Roadmap, *op.cit.*, p. 53.